

**Le 25 juin 2012, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.**

**PRESENTS :**

Mmes BACHELOT Stéphanie, DERUELLE José-Inès, LENFANT Marie-Joëlle, LEROY Christelle, LETARD Carole, PASCUAL Lisa

Mrs FERRI Marco, HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, LONGUET Alain, MASSÉ Nicolas, NERDEUX Pascal

**ABSENTS :** COTTARD Madeleine, QUENOUILLE Marie-France, MENNEREUIL Gérald

Madame Deruelle assure le secrétariat de séance.

Point à rajouter à l'ordre du jour : Projet musique à l'école.

**1. Urbanisme : dossiers en cours**

PC 027 014 12A 0005 – Mme ARNAUD, 6 rue du Calvaire – parcelle AB 89 : agrandissement de la construction existante de 46 m<sup>2</sup>

**Avis favorable :** 12 votants, 12 pour

PC 027 014 12A 0006 – M. GUEROULT Patrice, 41 rue Aristide Briand ACQUIGNY – Parcelle AC 292  
Construction d'une maison de 280 M<sup>2</sup> avec piscine et garage

**Avis défavorable** à cause de l'emploi de matériaux qui ne sont pas en harmonie avec le bâti existant : 12 votants, 12 contre

PC 027014 12 A 0007 – M. MARTINS DE JESUS AGOSTINHO Philippe – Lot RAGAULT – parcelle ZD 368 – construction d'une maison de 177 m<sup>2</sup>

**Avis favorable** pour la construction : Problème de remblaiement par rapport à la loi sur l'eau mais 12 votants, 12 pour

PC 027014 12 A 0008 – M. et Mme GARCIA – Lot RAGAULT – Parcelle ZD 370 – Construction d'une maison de 84 m<sup>2</sup>

**Avis favorable** pour la construction : Problème de remblaiement par rapport à la loi sur l'eau mais 12 votants, 12 pour

PC 027014 12 A 0009 – Mme ROMPTEAU Annick – 1 bis rue du Calvaire – parcelle AB133/134  
Séparation du logement actuel en 2 pour création de deux appartements distincts

**Avis favorable :** 12 votants, 12 pour

DP 027 014 12A 0010 – FOURNIER Pascal -6 Ruelle des Bourbes – parcelle AC 40  
Pose d'un abri de jardin de 12 m<sup>2</sup>

**Avis favorable :** 12 votants, 12 pour

DP 027 014 12A 0011 – CAHON Philippe – 14 Route d'Evreux – parcelle ZD 271 – Agrandissement de la maison existante de 18.90m<sup>2</sup>

**Avis favorable :** 12 votants, 12 pour

DP 027 014 12A 0012 – Consorts DAMOI – 60 Route de Louviers – parcelle AC 34-35 – pour division de parcelle

**Avis favorable :** 12 votants, 12 pour

DP 027 014 12 A 0013 – LECOMTE Denise – Rue des Tourterelles – parcelle AB63 pour division de parcelle

**Avis favorable :** 12 votants, 12 pour

**2. Acquisitions foncières RD 61 et décision modificative de budget pour déplacement des branchements électricité et gaz**

L'Aménagement du RD61 nécessite

- des acquisitions foncières non prévues initialement, en particulier pour la réalisation du cheminement piéton.
- le déplacement de coffrets gaz et électricité,
- le déplacement de candélabres d'éclairage public,
- le déplacement d'une borne incendie
- un branchement électrique pour le feu tricolore,
- le raccordement aux réseaux de terrains afin d'anticiper une urbanisation à venir

L'ensemble de ces opérations représente un coût de 25 000 € maximum et une décision modificative de budget est nécessaire vers le compte 61523.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ces opérations et à engager les dépenses nécessaires.

**Avis favorable : 12 Votants, 12 pour**

### **3. RD 112 : pré-programmation assainissement en traverse tranche 3**

La canalisation d'eau rue de la Métairie a été remplacée début 2012. Deux bornes incendie viennent d'être installées afin de mieux couvrir l'ensemble du Hameau en cas d'incendie.

Le plan de déviation de la circulation lié aux travaux sur le RD61 emprunte le RD112. Il n'est donc pas possible de procéder aux travaux de voirie rue de la Métairie tant que les travaux sur le RD61 ne sont pas terminés. Le Conseil maintient la préprogrammation de ces travaux.

En revanche, pour la rue de la Croix aux Loups, la préprogrammation sera demandée en 2013.

**Avis favorable :12 votants, 12 pour**

### **4. Projet lotissement Route d'Evreux : PVR et attribution d'un nom :**

Compte tenu du nombre de lots (7) et des nouvelles constructions (2) dépendant du poste électrique créé, on propose une répartition des frais au prorata des lots. Soit 7/9ème du coût pour le lotissement

Monsieur Ragault souhaite donner le nom de « *Résidence du Riant Cottage* » à son lotissement. Le conseil prend acte de ce souhait.

**Avis favorable : 12 Votants, 11 pour, 1 abstention**

### **5. Devis mise aux normes électriques bâtiments communaux**

Après la visite de la SOCOTEC, il s'avère nécessaire de remettre aux normes des bâtiments ouverts au public: école, salle des Charitons

Le montant du devis proposé est de 3.280,73 euros HT

Après étude du devis, le montant devrait être renégocié.

**Avis favorable : 12 Votants, 12 pour**

### **6. Réparation verrière de la mairie**

La verrière de la mairie doit être refaite. Deux devis ont été établis :

Etablissements Lechallard 3 505,22 € HT

Entreprise Sauvage 3 916,20 € HT

Le conseil choisit le devis de l'entreprise Lechallard.

**Avis favorable : 12 Votants, 12 pour**

### **7.- Redevance occupation domaine public par opérateur de Télécom**

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif à la redevance d'occupation du domaine public non routier, droits de passage sur le domaine public routier et servitude sur les propriétés privées,

Exposé des motifs :

Considérant que pour l'installation ou l'exploitation des réseaux de télécommunications, les opérateurs interviennent sur le domaine public routier des collectivités locales et qu'à ce titre, la commune peut percevoir une redevance pour l'occupation du domaine public par les réseaux,

Considérant les importants avantages procurés aux opérateurs pour l'implantation des artères sur le domaine public,

Délibération :

Au vu de ce qui précède, le Conseil Municipal décide :

- de fixer la redevance d'occupation du domaine public due par les opérateurs de télécommunication pour l'année 2012 selon les tarifs suivants :

38.68 € le km d'artère souterraine

51.38 € le km d'artère aérienne

25.79 € le m<sup>2</sup> d'emprise au sol des installations

- de réviser au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année ces montants annuels en application des dispositions de l'article R 20-53 du Code des postes et des communications électroniques.

**Avis favorable : 12 votants, 12 pour,**

### **8. Eglise : consultation des entreprises**

Le permis de construire en vue de la 1<sup>ère</sup> tranche de restauration vient d'être accordé.  
L'appel d'offres auprès des entreprises va être lancé prochainement.  
La CASE apportera son aide pour la passation du marché.

**Avis favorable : 12 votants , 12 pour**

### **9. Personnel : renouvellement des contrats**

- Le contrat de Mme RIBERPRAY se termine le 31 août 2012. Par lettre du 9 Juin 2012, Mme RIBERPRAY nous a fait connaître son souhait de réduire sa durée hebdomadaire de travail de 2 H 30 qui correspondent à des heures de ménage.

Après discussion, le conseil décide de renouveler son contrat jusqu'au 31 août 2013. Pour une durée hebdomadaire de travail de 13 heures sur 37 semaines de travail

**Avis favorable 12 Votants 12 pour**

- Le contrat de M. MOREL se termine le 30 juin 2012. Après discussion le conseil décide de renouveler son contrat, dans les mêmes conditions jusqu'au 30 Juin 2013.

**Avis favorable 12 Votants 12 pour**

- Le contrat de Mme GREGOIRE se termine le 31 Août 2012. Après discussion, le conseil décide de renouveler son contrat jusqu'au 31 août 2013, en y ajoutant les 2 h 30 hebdomadaire de Mme RIBERPRAY. La durée hebdomadaire de travail s'élèvera donc à 29 H 30 sur 37 semaines + 1 heure de ménage hebdomadaire pour la salle des charitons.

**Avis favorable 12 votants, 12 pour**

### **10. TDF : modification de la révision de la clause de loyer du terrain communal**

La révision du loyer est actuellement adossée à l'Indice du Coût de la Construction.(ICC)

Ce dernier a subi ces dernières années des évolutions tant à la hausse qu'à la baisse.

Afin de maîtriser ces aléas, en vue d'une bonne prévision budgétaire, TDF propose la révision suivante :

-si la révision annuelle de l'ICC est négative, le loyer ne subira pas de baisse et restera identique au loyer de l'année précédente

-si la variation annuelle de l'ICC est positive (même faible) le montant du loyer sera forfaitairement réévalué de 2%.

Le conseil approuve cette proposition

**Avis favorable 12 votants, 12 pour**

### **11. Projet musique à l'école**

Le montant pour l'année prochaine n'est pas encore connu. Cependant le conseil donne un accord de principe pour la reconduction du projet avec un financement de 1/3 du montant.

**Avis favorable 12 votants, 12 pour**

### **12. Questions diverses**

- une petite cérémonie de remise des dictionnaires aux élèves de CM2 est organisée le vendredi 29 juin à 17h30.

- la clôture du terrain de sport de l'école sera refaite prochainement.

- Les travaux du RD 61 devraient reprendre à la rentrée pour les deux dernières tranches de travaux. La circulation ne sera ré-ouverte que lorsque la signalisation verticale sera en place.

La séance est levée à 23h30